

DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ◆ Veuillez noter que le masculin est utilisé pour alléger le formulaire.
- ◆ Pour toute question concernant la demande, contactez Jessica Barriault à formation@culturegaspesie.org.

Admissibilité

Sont admissibles les membres de Culture Gaspésie ; artistes, artisans et écrivains professionnels ou en voie de professionnalisation de la Gaspésie (région administrative), de même que les travailleurs et les membres du personnel d'organismes culturels de la région. Toutes les disciplines culturelles sont visées.

Projets admissibles

Les projets recevables concernent la participation à une activité de formation visant l'acquisition ou l'approfondissement de compétences essentielles au développement de la carrière du demandeur. Il peut s'agir d'une inscription à un perfectionnement à l'extérieur ou de la venue du formateur à votre bureau ou dans votre atelier. La formation doit être d'une durée minimum de 6 h et maximum de 24 heures.

Dépôt de la demande

En plus du présent formulaire dûment rempli, toute demande doit inclure les informations et documents suivants :

- Curriculum vitae du demandeur
- Fiche web ou hyperlien du descriptif de l'activité (s'il y a lieu)

La demande devra être déposée dans un délai minimal de 4 semaines avant la tenue de l'activité.

Évaluation de la demande

L'évaluation de la demande se fait en fonction de l'admissibilité du demandeur, de la pertinence de la formation souhaitée en lien avec le champ disciplinaire ou l'emploi occupé par le demandeur, l'apport de cette formation au développement de la carrière ou de l'organisation du demandeur, la compétence du formateur, la qualité générale de la demande, la faisabilité du projet de formation en fonction des budgets disponibles.

Aide financière 2023-24

Nous remboursons les coûts de perfectionnement jusqu'à un montant maximal de 2 000 \$ correspondant cette année à **85 % de l'ensemble des frais**. L'artiste demandeur doit assumer 15% du montant de la subvention (incluant les frais administratifs et 50% des taxes), payable à Culture Gaspésie. Les dépenses admissibles, **sous présentation des factures**, sont : les frais d'inscription ou les honoraires du formateur, les frais de transport (formateur ou participant) et d'hébergement (s'il y a lieu). Certaines conditions s'appliquent : voir les coûts prévisionnels à la dernière page du formulaire.

L'attribution et versement de l'aide financière se fait après la tenue du perfectionnement, sur présentation du rapport d'activité et des pièces justificatives requises. Ce rapport doit être fourni dans les 2 semaines suivant la tenue de la formation (pour une formation en mars, au plus tard le 20 mars) afin que Culture Gaspésie puisse acheminer la demande de remboursement à Compétence Culture.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL

A - Identification de la personne qui demande un perfectionnement

Nom :	
Votre numéro d'entreprise du Québec -NEQ (s'il y a lieu):	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	
Courriel :	
Employeur (s'il y a lieu) :	
Date de la demande :	

Identification du formateur, de la formatrice ou de l'institution de formation

Titre de l'activité de perfectionnement :	
Formateur, formatrice ou institution de formation :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	
Courriel :	
Date de début de l'activité :	Date de fin de l'activité :
Durée de la formation (en jour ou en heures) :	

Quel est votre statut professionnel?

Artiste professionnel.le

Artiste en voie de
professionnalisation

Travailleur.se culturel.le

Quelle est votre spécialisation artistique ou votre secteur d'activité en tant que travailleur culturel ou travailleuse culturelle?

B - Détails et justification du projet de perfectionnement

Indiquez s'il s'agit d'un:

Perfectionnement sur mesure individuel

Achat de place d'une formation de groupe

Décrivez brièvement les objectifs du perfectionnement, les notions parcourues et les résultats attendus (compétences à acquérir ou à approfondir). Quel impact aura ce perfectionnement sur votre carrière artistique ou dans le cadre de votre travail au sein de votre organisme?

C - Frais encourus par le participant ou la participante ou pour la venue du formateur au bureau de l'organisme ou à l'atelier de l'artiste. *Sous présentation de factures et reçu d'achat.

Coûts prévisionnels de l'activité de perfectionnement (présentiel) :	*MONTANT
Coût d'inscription ou honoraires du formateur	
Déplacement (si le lieu de formation est à plus de 50 km du domicile) <ul style="list-style-type: none"> • 0,58\$ par km ou coût du transport en commun (autobus ou train) 	
Hébergement (si lieu de formation est à plus de 150 km du domicile) <ul style="list-style-type: none"> • Max. 100 \$ / nuit à l'hôtel. Max. 95 \$ / nuit chez un hôte (2 nuits max.) 	
TOTAL DES COÛTS PRÉVISIONNELS :	

Coûts prévisionnels de l'activité de perfectionnement (en ligne) :	*MONTANT
Inscription à l'activité ou honoraires du formateur	
TOTAL DES COÛTS PRÉVISIONNELS :	

** Valider auprès du formateur si des taxes sont applicables à ses honoraires. Les cas échéant, indiquer «+ taxes» au montant ci-dessous et le formateur devra fournir ses numéros de taxes au moment de la facturation.*

En plus de ce formulaire, votre demande doit être accompagnée des documents suivants:

- Curriculum vitae du demandeur
- Fiche web ou hyperlien du descriptif de l'activité (s'il y a lieu)
- Plan de formation : objectifs de la formation, contenu, plan de cours (perfectionnement sur mesure)

> *Veillez faire parvenir votre demande et les autres documents à Jessica Barriault : formation@culturegaspesie.org*